LE GUIDE

DANS

LES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES ET THÉOLOGIQUES.

Dum essem juvenis, miro discendi firebar ardore, nec juxta quorumdam præsumptionem ipse me docui. Apollinarium Laodicenum audivi Antiocho frequenter, et colui... Jam canis spargebatur caput, et magistrum potiusquam discipulum docebat. Perrexi tamen Alexandriam, audivi Didymum; in multis ei gratias ago. Quod nescivi, didici, quod sciebam, eo docente, non perdidi. Putabant me homines finem fecisse discendi. Veni rursum Hyerosolymam et Bethlehem. Quo labore, quo pretio Bar-Aninam (1) nocturnum habui præceptorem, timebat enim Judæos, et mihi alterum exhibebat Nicodemum. (S. Jérôm., Lettre 41, édit. de Collombet).

(1) Bar-Anina était ce juif qui donnait des leçons d'hébreu à saint Jérôme.

LYON.— Imp. de GUYOT, rue de l'Archevêché, 2

LE GUIDE

DANS

LES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES ET THÉOLOGIQUES

OU

INSTRUCTION

POUR LES ÉTUDIANTS

(ASPIRANTS A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE)

de l'Université de Munich,

SUR L'ENSEMBLE, LES MOYENS ET LA SUITE DES ÉTUBES

AUXQUELLES ILS DOIVENT S'ADONNER;

Traduite et annotée par M. G...,

PRÊTRE DU DIOCÈSE D'AUTUN, ANCIEN PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE, etc.

Ouvrage aussi utile pour la bonne direction des études dans les petits que dans les grands Séminaires.



IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUES

DE GUYOT FRÈRES,

A LYON (MÊME MAISON) *A PARIS*

2, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 5, RUE DU PETIT-BOURBON

HOTEL DE LA MANÉCANTERIE SAINT-SULPICE

1851.

AVIS

d'après le titre II, § 17, du règlement à l'usage des étudiants fréquentant l'université de Louis-Maximilien (de Munich) :

> Afin que, dès à son entrée à l'Université, l'étudiant puisse se faire une idée de l'ensemble, des moyens et de la suite des études auxquelles il devra s'adonner, chaque faculté donnera un exposé succint et sommaire du nombre, de la connexion des sciences dont elle traite, ainsi que des méthodes à suivre pour y réussir, notions qu'il importe de présenter et d'inculquer à chaque étudiant, pour ainsi dire, dès le premier instant où il est inscrit.

Conformément à cet article du règlement, un exemplaire de la présente instruction est remis à chaque étudiant, lors de la rentrée générale, au commencement de l'année scholaire.

PRÉFACE.

Comme il a été primitivement composé en faveur des jeunes candidats de la science sacrée d'une autre contrée, ce petit *Traité des études ecclésiastiques supérieures* a été traduit spécialement en faveur des jeunes élèves des séminaires de France. Sous la forme d'un simple programme analytique, ils y trouveront de sages conseils, une direction sûre dans les bonnes voies, et les motifs les plus capables de stimuler et d'enflammer dans leurs cœurs ce zèle et cet amour pour la science divine, qui est naturel à leur âge.

Ce travail, petit par son volume, mais grand par son importance, est de deux grands maîtres. La par-

tie philosophique est du célèbre Schelling, et la partie théologique, de M. le docteur Allioli (1). La traduction a été faite avec l'assentiment et l'approbation de l'auteur de la partie théologique, qui nous apprend lui-même, dans une lettre particulière, à quelle occasion il la composa, et quel en est l'objet.

« Etant encore doyen de la faculté de théologie à Munich (ce sont ses propres expressions), le gouvernement me chargea de composer un petit Traité pour les candidats de théologie, où ils pourraient prendre une idée abrégée du contenu des diverses sciences théologiques, voir la place que ces sciences diverses doivent occuper pendant les trois ou quatre années du Cours de théologie, et s'instruire de la meilleure méthode pour bien approfondir chacune d'elle ». Ainsi, ce n'est pas un Traité des études en règle et développé que nous offrons à M.M. les séminaristes, mais un manuel abrégé, un programme analytique et synopti-

(1) M. le docteur Allioli, ancien professeur de langues orientales et doyen de la faculté de théologie de l'université de Munich, depuis président du conseil de Monseigneur l'évêque d'Augsbourg, et aujourd'hui député de cette ville à l'Assemblée de Munich, est auteur de plusieurs ouvrages très estimés en Allemagne, et entre autres d'une traduction de la Vulgate et d'un commentaire sur toute la Bible, qui ont obtenu huit éditions dans l'espace de vingt ans.

que des études ecclésiastiques supérieures, telles qu'elles se font à l'université de Munich, et, en général, dans toutes les universités d'Allemagne.

C'est dire par là-même que le travail de M. le docteur Allioli ne convient pas entièrement à l'état de nos études ecclésiastiques en France ; car nos grands séminaires ne ressemblent pas aux universités ni aux lycées allemands, et il s'en faut bien que le cercle des études philosophiques et théologiques soit parmi nous aussi vaste que chez nos voisins. Mais quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait adapté à nos séminaires et aux études ecclésiastiques telles qu'elles se font en France, ce travail ne laissera pas d'avoir son utilité ; d'un côté, il montrera ce qui nous manque et ce qu'il y aurait à faire pour compléter les Cours des séminaires, et d'un autre côté, en même temps qu'il mettra sous les yeux des jeunes gens studieux l'ordre, la suite, l'économie, en un mot, l'encyclopédie des sciences ecclésiastiques, il leur apprendra, ainsi que s'exprime l'auteur lui-même, la meilleure méthode pour approfondir chacune d'elles, et indiquera en outre les études spéciales auxqu'elles ils peuvent se livrer, chacun selon ses goûts et ses aptitudes, pour suppléer aux études qui ne peuvent se faire par des Cours réguliers.

Parmi ces études libres et de choix, il faut mention-

ner celle du droit canonique, celle de l'histoire ecclésiastique, celle des langues orientales en général, et en particulier de l'hébreu. Le besoin et même la nécessité de ces études sont généralement sentis de nos jours; dans plusieurs séminaires on a établi depuis longtemps des Cours d'histoire ecclésiastique et de droit canonique. Presque tous les Conciles provinciaux, qui se sont tenus jusques à présent, ont recommandé l'établissement de ces Cours là où ils n'existeraient pas. Le concile de Soissons insiste pareillement sur l'étude de la langue grecque, comme étant la langue propre des écrits du Nouveau-Testament, et de presque tous les monuments de l'Eglise primitive. Or, la première de ces raisons démontre également l'importance de l'étude de la langue hébraïque; car, qui ne sait qu'à part quelques livres, en très petit nombre, dont le texte primitif est le grec, tout l'Ancien-Testament a été écrit en hébreu? Cependant, il est peu de séminaires où l'hébreu soit cultivé avec quelque soin; il en est même beaucoup où l'on ne s'en occupe pas du tout: lacune déplorable dans les études ecclésiastiques, qu'il est trop temps de combler, et que ce programme contribuera peut-être à faire mieux apprécier soit aux élèves, soit même à plusieurs de MM. les directeurs des séminaires qui y

voudront bien jeter les yeux. Puissent-ils les uns et les autres ne pas se laisser effrayer par les mots, ni dominer par ce vieux préjugé, dépourvu de tout fondement, que l'étude de l'hébreu est une étude inabordable et hérissée de tant de difficultés, qu'il est impossible d'en obtenir de sérieux avantages ! — On verra d'ailleurs par la lecture de ce petit Traité quelle différence il y a entre le cercle de nos études ecclésiastiques, telles qu'elles sont communément organisées en France (1), et l'ensemble des Cours que les candidats de philosophie et de théologie sont astreints à suivre en Allemagne. Il s'en faut bien que, même, dans nos établissements les plus florissants, nous soyons en état de soutenir le parallèle. « Et cependant, ajoute notre auteur, dans sa correspondance particulière, avec cette autorité qui lui appartient, les sciences qui forment le cercle des études philosophiques et

(1) Comme les universités d'Allemagne comprennent toutes les facultés, depuis la faculté de théologie jusqu'aux facultés des lettres et de médecine, le manuel, dans ce qui regarde les *Sciences générales*, traite des études supérieures en elles-mêmes, sans avoir égard à telle ou telle catégorie d'étudiants. Le programme, dans l'allemand, comprend même plusieurs articles relatifs aux autres facultés. Le but spécial qu'on s'est proposé dans la traduction a fait retrancher tout ce qui ne pouvait pas convenir aux élèves des séminaires.

théologiques en Allemagne, sont toutes nécessaires, ou de la plus haute utilité, aux théologiens, s'ils veulent suffire aux exigences de l'époque ; car ce n'est plus le temps où le ministre de l'Evangile puisse en imposer par son caractère clérical ; il ne le pourra qu'en se tenant au niveau de la culture générale de la nation, et il perdra peu à peu toute influence sur les clases éclairées et instruites, s'il ne domine par ses lumières, surtout dans les sciences générales.»-

Enfin, après avoir indiqué à MM. les séminaristes, auxquels, nous le repétons, ce Traité ou programme est spécialement destiné, les études privées qu'ils peuvent, comme complément, ou simplement par goût, faire marcher de pair avec les Cours des séminaires, il ne sera pas hors de propos de leur donner une note des ouvrages élémentaires qu'ils pourront consulter et suivre avec plus de fruit sur chacune de ces branches de la science ecclésiastique.

1° Droit canon. Walter, (traduit de l'Allemand, par M. de Roquemond) ; Joannis devoti institutiones canonicæ.

2° Histoire ecclésiastique. Alzog, Doellinger, Receveur, Fleury, Rhorbacher.

3° Hébreu. Grammaire : Cellérier, Glaire, Jhan ; Dictonn. Glaire, et mieux, parce qu'ils procèdent par

racines, Buxtorf, M. Ernestus Fridericus Leopold. Bible hébraïque. Rosen-Müller, Van des Hooght (Société biblique de Paris).

Aucun de ces ouvrages, excepté les histoires de Fleury et de Rhorbacher, n'est d'un haut prix.

1. Voir les notes à la fin de l'ouvrage. Pour les numéros des notes, *lisez* : 2. 3.— 10, au lieu de 1. 2. — 9 ; la note 11 à la fin du § 1. page 16. — Depuis la note 11, *lisez* : 12. 13 — 22, au lieu de 10. 11 — 20.

INSTRUCTION POUR LES ÉTUDIANTS

DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

TOUCHANT LES ÉTUDES AUXQU'ELLES ILS DOIVENT SE LIVRER.

On doit supposer, sans doute, que tout étudiant, qui commence ses études universitaires, a déjà acquis de par vers lui ces connaissances *générales* qu'il doit posséder pour prétendre au titre seul d'homme lettré, et, à plus forte raison, qu'il a les connaissances qui lui sont indispensablement nécessaires pour suivre avec succès la faculté particulière qu'il se propose de choisir (1).

—

PHILOSOPHIE PROPREMENT DITE.

Quoique l'on doive admettre que l'étudiant apporte de ses premières études certaines connaissances philosophiques, sur lesquelles l'éducation du collége, convenablement dirigée, ne peut pas entièrement passer, il n'en a pas moins besoin présentement d'une notion

(1) *Voir les Notes à la fin de l'ouvrage.*

raisonnée et basée sur la science de la méthode générale à suivre dans les recherches scientifiques. Cette notion, il la puisera excellemment dans une logique déduite rigoureusement des premiers principes. A la logique sera jointe avec avantage une métaphysique qui décidera moins d'une manière dogmatique, qu'elle ne procédera par distinction, à l'aide d'une méthode entièrement critique et fondée sur la dialectique (2). De cette manière, l'écolier se formera d'abord et apprendra à envisager l'idée spéculative en général, et, dès le début, il se familiarisera avec les grands sujets de la philosophie et ses diverses questions, de façon à pouvoir y pénétrer et les approfondir. — Quant à la forme sous laquelle il convient de donner ou de recevoir les premières notions préparatoires à la philosophie, il faut abandonner cela à la libre appréciation du professeur, et au choix propre de l'étudiant (3). Cependant celui-ci est-il parvenu à acquérir une connaissance solide et raisonnée de la marche et des *formes* nécessairement requises dans toute recherche scientifique, quelle qu'elle soit, a-t-il une teinture, au moins ordinaire, de *l'ensemble des matières qu'embrasse* la philosophie, et, par là-même, une certaine idée des rapports et de la connexion nécessaires qui existent entre toutes ses parties, dès lors il peut se croire suffisamment préparé ponr apprendre à connaître un *système général*, unissant et reliant véritablement toutes ses parties dans leur ordre et leur rapport le plus élevé ; heureux si, par ces études et cette application, il

parvient à se former de bonne heure une conscience affermie par de fortes convictions ! On devra toutefois regarder comme un avantage non commun, si l'étudiant est redevable à ce cours ou à cette étude du coup d'œil vivificateur du génie de la philosophie, et de l'allure tout à la fois libre et méthodique d'un esprit philosophique (4).

Pour ce qui concerne *les sciences philosophiques spéciales*, il pourra, suivant ses inclinations, ou le but particulier qu'il se propose dans ses études universitaires, donner la préférence soit *à la psychologie empirique* (5), *à la philosophie religieuse et morale*, soit *à la philosophie de l'histoire*, *au droit naturel* et *à la science d'Etat* (la politique), soit enfin *à la philosophie naturelle* ou *à la philosophie du goût* (l'esthétique). Entre toutes ces branches de la science, ce sera à lui à faire un choix réglé sur ses besoins ou ses inclinations (6). Mais que surtout il ne perde jamais de vue ce qui est plus capable, soit en général, soit à raison des circonstances où il se trouve, d'exciter et de vivifier en lui l'esprit philosophique, ou d'étendre davantage aux points spéciaux, et par là-même de confirmer de plus en plus les idées et les notions générales qu'il a acquises.

L'histoire de la philosophie, qui mérite véritablement ce nom, c'est à dire, l'histoire de la formation intime et successive de cette science, et de la série, jusques à certain point nécessaire, des systèmes qui

la composent, fera toujours les délices de prédilection d'une jeunesse avide d'instruction et de science.

MATHÉMATIQUES.

Si du reste c'est avec raison que le *fondement* des études philosophiques est jeté dès les premières années de la carrière académique, il est vrai de dire que, sous ce rapport surtout, les études *mathématiques* vont tout-à-fait de pair avec elles ; car, même à l'égard de ceux pour qui les mathématiques n'ont que le mérite d'un moyen général propre à former et à orner l'esprit, il n'est pas besoin de dire que ce moyen, il faut y recourir de bonne heure, et que cette science, si elle est trop tôt mise de côté, est bien vite oubliée.

On distingue d'ailleurs :

A.

Les mathématiques élémentaires , d'où ressortent :

a L'arithmétique élémentaire, qui comprend *le calcul par lettres* (7), et *l'algèbre* (théorie des équations);

b La géométrie élémentaire, qui s'occupe des lignes droites , des surfaces et des corps plans ;

c *La trigonométrie*, qui consiste dans l'emploi de l'arithmétique pour déterminer, à l'aide de trois parties données d'un triangle , les trois autres.

Les cours étant plus faciles à suivre , et par conséquent les leçons à retenir , il importe d'exiger de *tout*

étudiant, quel qu'il soit, qu'il répète et voit de nouveau à l'université les mathématiques élémentaires.

B.

Les mathématiques supérieures, qui embrassent :

a. L'arithmétique transcendante — Théorie des fonctions (à laquelle se rattache nécessairement de nos jours, pour en traiter à fond, *la théorie des combinaisons*), *le calcul différentiel et intégral ;*

b. La géométrie supérieure, qui a pour objet toutes les lignes géométriques courbes (dont les plus importantes sont le cercle et les sections coniques), et les surfaces ainsi que les corps qui s'y rapportent. Que si dans le cours de géométrie élémentaire il est traité du cercle, et par conséquent aussi de la sphère, du cylindre, et du cône, cela n'est pas sans utilité pour l'instruction.

La nécessité des mathématiques supérieures se fait sentir d'elle-même, et l'on ne doit nullement se contenter des mathématiques purement élémentaires. Cette nécessité est patente non-seulement pour celui qui a dessein de faire des mathématiques son étude principale, mais encore pour quiconque désire acquérir des connaissances raisonnées et approfondies dans les parties les plus importantes des *sciences naturelles*, notamment de *l'astronomie.* Il en est de même encore à l'égard de celui qui se propose seulement de se servir des mathématiques comme d'un instrument sûr et

facile dans le domaine immense, et de jour en jour plus digne d'attention, des *arts et métiers*.

Pour ce qui concerne les mathématiques *communément* appelées *mathématiques appliquées*, on peut dire que leur contenu et leur cercle est, jusques à un certain point, arbitraire, indéterminé; la méchanique (théorie de l'équilibre des forces et des lois générales du mouvement), l'optique, dont il est aussi traité dans la physique, l'astronomie surtout, étant enseignées comme des sciences spéciales. D'où il suit que les mathématiques *proprement* dites *appliquées* (c'est à dire pratiques), consistent, au fond, dans *l'arithmétique pratique* et la *géométrie pratique*.

PHILOLOGIE.

Au nombre des études qui conduisent le jeune homme des premiers degrés jusqu'aux écoles supérieures, se trouve aussi l'étude des langues. Vu le zèle intelligent qui est présentement déployé dans nos établissements d'instruction, et la rigueur dont on use sous ce rapport relativement à la permission nécessaire pour entrer à l'université, il ne faut pas espérer qu'un étudiant du pays puisse arriver aux classes supérieures pour y commencer l'étude du latin et du grec (8). Tout comme aussi il ne faut pas exiger que celui qui n'est pas dans l'intention de faire de la philologie classique son étude spéciale, suive les cours et les exercices particuliers, qui sont d'une indispensa-

ble nécessité pour former un philologue de profession. Mais quiconque porte un cœur animé de quelque noblesse, ne commettra pas la faute, lorsqu'il sera parvenu aux écoles supérieures, de laisser insensiblement se rouiller en lui, par la négligence et la paresse, comme un bagage désormais inutile et superflu, le trésor des connaissances des langues classiques, dont l'acquisition lui a coûté tant de labeurs et de fatigues. Loin de tomber dans cette faute, afin de se maintenir toujours au moins au niveau de ses premières connaissances, et au degré d'habileté qu'il aura acquis, non seulement il ne mettra jamais entièrement de côté, dans ses études privées, les auteurs classiques, mais il se gardera bien de perdre aucune des occasions qui se présenteront de se rendre capable d'entendre et de saisir facilement la lettre et l'esprit des ouvrages les plus difficiles, il est vrai, mais par cette raison même les plus sublimes et les plus instructifs, sous le malheureux prétexte que l'on puisse jamais être trop avancé en âge pour s'adonner à ces études. Du moins sont-ce là les dispositions que l'on doit supposer dans ceux qui se consacrent aux sciences désignées, dans le sens propre, sous le nom de *positives*, attendu que tous les points de doctrine qui reposent sur des fondements historiques, se prouvent et se démontrent par l'exposition de certains monuments primitifs, et que le talent de l'interprétation, de l'exégèse, aussi bien que celui de la critique la plus haute comme la plus basse des œuvres qui, à raison de leur sujet purement humain,

sont soumises à l'interprétation privée, doit s'exercer de la manière la plus impartiale (9). A ces études qui se rapportent aux *auteurs* de l'antiquité classique, et que l'on peut encore corroborer par des traités spéciaux sur *l'herméneutique en général* et *la grammaire scientifiquement développée* (rationnelle) *des langues anciennes*, se rattachent d'une manière immédiate : *la science de l'antiquité*, dans le sens le plus large que feu F. A. Wolf a donné à ce mot, de même que plusieurs branches de cette science, *l'encyclopédie philologique*, *l'histoire de l'ancienne littérature* (grecque et romaine), *des antiquités* (archéologie, dans le sens propre du mot, ayant rapport aux mœurs, aux coutumes, à la manière de vivre des anciens), la *mythologie ;* enfin *l'histoire des arts chez les anciens*, étude digne d'un double intérêt dans une ville qui conserve les plus riches monuments des arts dans les siècles passés. ?

Dans le cercle général de l'étude des langues rentre pareillement l'étude *des langues orientales*, dont *l'importance universelle* se fait de jour en jour davantage sentir pour celui qui veut scruter l'antiquité, l'histoire, de même que pour le philologue qui étudie philosophiquement les langues, et dont le futur théologien devrait acquérir une connaissance raisonnée et approfondie (au *moins* de l'hébreu), avant de passer à sa faculté spéciale (10).

Enfin celui qui sait employer son temps, et qui ne regarde point une chose très facile comme un fardeau

pesant, mais qui a pris l'habitude de s'en faire un moyen propre à recréer l'esprit, trouvera encore, pendant sa carrière académique, une heure pour l'histoire *de la langue et de la littérature de son pays;* il ira même plus loin, il saura s'acquérir dans ses heures de loisir la connaissance des langues modernes, autant du moins que cela peut être utile, sinon pour sa vocation, du moins dans un but purement *scientifique.* Dans une ville aussi distinguée, et, pour ainsi dire unique, qui renferme de si grandioses collections, où l'on peut admirer les chefs-d'œuvre des arts, un amateur vrai et sincère ne manquera pas non plus de moyens pour suivre un Cours d'histoire *des arts modernes.*

HISTOIRE.

La *philosophie* est comme le point central *de la nature et de l'histoire;* d'autre part, les *mathématiques* ont un rapport particulier aux sciences *naturelles*, et la *philologie*, dans le sens le plus large, se rapporte principalement aux *sciences historiques;* de là on voit comment les études philosophiques s'étendent nécessairement, en les embrassent, à ces deux *branches importantes*, et ne reçoivent que par elles leur complément et leur entier développement. La diversité de la vocation que l'on se propose de choisir fera, il est vrai, que tous n'éprouveront point pour *ces deux branches* la même inclination, ni un goût également prononcé; car, par exemple, l'étudiant qui a en vue

de se former pour une carrière politique, et qui se bornerait à une simple connaissance de l'état *présent* des pays et des peuples (de la statistique), quelle qu'essentielle que soit cette connaissance, s'apercevrait bien vite qu'elle ne suffit pas pour le but qu'il se propose, mais qu'il doit surtout s'efforcer d'acquérir la connaissance la plus exacte de la manière dont se sont établies les relations des pays et des peuples présentement existants, et, par conséquent, *de l'histoire ancienne, de l'histoire du moyen-âge* et *de l'histoire moderne;* même le futur théologien et l'étudiant en droit doivent se sentir, en général, plus d'attraits pour les sciences historiques que pour les sciences naturelles (11); tandis que celui qui se voue spécialement aux études de l'économie politique comprendra, au contraire, l'indispensable nécessité d'une connaissance exacte de la nature pour sa vocation; et que le médecin se sentira facilement un attrait presque exclusif pour tout l'ensemble des sciences naturelles. Toutefois, nonobstant cette différence de rapport qui existe entre *les deux branches principales du savoir humain* et les différentes vocations, la spécialité des carrières scientifiques, nul ne mettra en doute que *l'histoire* ne soit une étude aussi éminente qu'aucune autre étude *générale*, à laquelle ne peut se soustraire quiconque prétend passer seulement en général pour un homme instruit, bien moins encore s'il prétend avoir une idée vraie des rapports les plus élevés qui unissent les hommes. Par là on voit encore que ceux que leur voca-

tion et leur attrait porteraient de préférence vers les autres parties de la science, n'en ont que plus de raisons de mettre à profit l'avantage que leur offrent les Cours académiques *d'histoire universelle*, de l'histoire spéciale *des différents états*; en outre de l'histoire *générale et spéciale de leur pays* (histoire de l'Allemagne et de la Bavière); tandis que ceux que leur vocation particulière oblige à une connaissance plus approfondie de tous les détails historiques, auront un motif de faire marcher de front, avec les Cours généraux, les Cours spéciaux, tels, par exemple, que les Cours servant d'*introduction à l'étude des sources* (de *diplomatique* et autres semblables); ou qui, au moyen d'une exacte connaissance du théâtre où se sont accomplis les faits historiques (la géographie ancienne et moderne), aident à se représenter avec force et vérité les divers événements. A cela il importera de joindre encore une étude privée qui ne sera jamais entièrement mise de côté, et, autant que faire se pourra, la lecture des historiens les plus instructifs des peuples et des époques les plus dignes de remarque.

SCIENCES NATURELLES.

D'un autre côté, par leurs découvertes progressives, spécialement dans ces derniers temps et de nos jours, plusieurs parties des sciences naturelles ont acquis *une importance si universelle*, elles ont *une telle influence* sur tout ce qui regarde l'humanité, et même

un rapport si direct à des objets qui sont d'un intérêt suprême pour l'esprit humain, qu'il ne peut être permis à qui que ce soit, à moins de vouloir faire paraître son insouciance ou son incapacité pour ces sciences, quelle que puisse être d'ailleurs la spécialité des études auxquelles on se livre, de demeurer dans l'ignorance des *phénomènes* les plus généraux de la nature, de la succession de leurs formes, et de leur formation.

Les sciences naturelles sont, il est vrai, spécialement requises pour certains états. C'est ainsi, par exemple, qu'un médecin, sans des notions profondes en *physique* et en *chimie*, sans une connaissance exacte de *l'état physique* de la terre (de la géographie physique, qui suppose comme préliminaires nécessaires d'un côté, *la géographie mathématique*, et *l'uranographie*, et d'un autre côté, la *géognosie* et la *minéralogie* dans ses notions générales); enfin, sans un aperçu complet de la science des *animaux* et *des plantes* du globe (de la botanique et de la zoologie, à laquelle *l'anatomie comparative* (la zootomie) donne son caractère scientifique), ne sera jamais maître dans son art sur tous les points. Mais il ne suit pas de là que la *physique* et la *chimie*, la *géographie mathématique*, au moins dans sa notion la plus générale, mais embrassant néanmoins l'état physique de la terre et les trois règnes de la nature, ainsi que *l'histoire naturelle*, ne soient pas des connaissances indispensables à tout le monde, sans distinction, et à quelque faculté spéciale que l'on se voue d'ailleurs, des connaissances qu'on est en droit

d'exiger pour une éducation scientifique vulgaire, et même pour cette éducation qui fait l'homme.

CONCLUSION.

Il est incontestable que les études générales ou philosophiques ont de nos jours acquis une importance si grande et se faisant de plus en plus sentir, et, par une conséquence nécessaire, ont reçu une telle extension, qu'il ne paraît réellement exister aucun rapport entre le court espace de temps destiné aux Cours académiques, et l'immensité de ces études. Cependant la difficulté qui naît de cette dissonnance, disparaît, ce semble, quand on y réfléchit avec attention. L'abîme qui autrefois séparait les sciences générales et les sciences spéciales, s'est à peu près évanoui; le passage de la philosophie elle-même, devenue plus concrète, par exemple, aux sciences dites par excellence *positives;* et, par conséquent, le passage de la philosophie à la physique, de la physique, entant que *science générale de la nature*, à la science *de la nature organique* et ainsi à la *médecine*, est devenu bien plus immédiat que dans les siècles passés, et par là-même plus facile. Il n'y a qu'une assistance tout-à-fait inattentive, et une présence purement machinale aux Cours, sans aucune réflexion sur leur ordre et leur suite, qui, dans les conditions actuelles de la science, puisse se trouver en défaut (12).

Pour ce qui est de nos étudiants en particulier, outre

le soulagement considérable qui leur a été accordé, en ce qu'à l'avenir on ne leur demandera que le *résultat*, sans les gêner en rien en vue *des moyens* (en les obligeant à fréquenter tels ou tels Cours), ni les soumettre à une contrainte qui répugne à la nature, on leur a ménagé un avantage précieux dans la faculté pleine et entière qui leur est laissée de satisfaire aux examens dans le temps qu'il leur plaît de choisir, de sorte qu'ils ne se voient pas dans la nécessité *d'achever* l'étude des sciences dites *générales* dans un espace de temps court, fixe, et déterminé, pour y revenir plus tard. Au lieu de cet état de choses, présentement chaque étudiant jouit du libre pouvoir de prendre dès le commencement de ses études universitaires, par exemple, une idée de l'Encyclopédie ou de la Méthodologie, de la science qui sera à l'avenir celle de sa vocation, ou de suivre quelque Cours purement préparatoire à sa faculté; tandis que d'autre part, il peut, durant tout le temps de sa carrière académique, joindre aux Cours de la faculté dont il a fait choix, suivant que ses intérêts le demandent, ou que son plus ou moins d'aptitude le lui permet, un ou plusieurs Cours des sciences *générales*, et de cette manière, par un mélange continuel et conforme à son but, des études philosophiques et spéciales, maintenir son esprit en activité, libre et appliqué à la science (13).

Puissent nos jeunes gens apprécier cet avantage, et, par leur application constante et un travail consciencieux, réaliser toujours de plus en plus les vues qu'a eues

un monarque dont l'esprit est aussi élevé que le cœur est bon, de former pour l'Etat et pour l'Eglise une jeunesse qui puise *dans la science une véritable noblesse*, et dont l'éducation soit digne de son temps et des grands moyens d'instruction qu'il lui fournit.

II PROJET.

D'UN PLAN D'ÉTUDES POUR LES CANDIDATS EN THÉOLOGIE (11).

A.

ÉNUMÉRATION DES SCIENCES THÉOLOGIQUES.

Les sciences théologiques se divisent :

I. En sciences principales, qui sont :

1° La Dogmatique ,

2° La Morale ,

3° Le Droit canonique ,

4° La Théologie pastorale, qui comprend :

a L'Homilitique et la Catéchétique,

b La connaissance de la Liturgie ,

c La Théologie pastorale dans le sens propre;

II. En sciences auxiliaires, à savoir :

1° La Philosophie ,

2° La Sciences des Ecritures, qui renferment :

a L'introduction aux divines Ecritures ,

b L'Herméneutique, qui comprend à son tour :

a a La Philologie biblique, c'est-à-dire :

a La connaissance des langues dans lesquelles la Bible a été primitivement écrite.

b La connaissance des dialectes de la même famille que cette langue.

b b L'Archéologie biblique,

c L'Exégèse,

3° La Patrologie,

4° La Synodologie,

5° L'Histoire de l'Eglise.

Le cercle de ces sciences forme l'Encyclopédie et la Méthodologie théologique.

B.

ORDRE ET RAPPORT DE CES SCIENCES ENTR'ELLES.

La Théologie chrétienne catholique est la science de la religion chrétienne catholique. Elle se compose de plusieurs sciences, qui se divisent commodément :

I. En sciences principales,

II. En sciences auxiliaires.

Les sciences principales sont celles qui développent les connaissances théologiques ; les sciences auxiliaires sont celles qui s'occupent des sources auxquelles on puise ces connaissances. Suivant que les connaissances théologiques sont de nature différente, il en est traité dans des sciences théologiques diverses :

1° Si elles regardent ce que nous devons croire sur Dieu et ses rapports avec le monde et avec l'homme,

alors elles sont d'une nature dogmatique, et le système qui en dérive donne la dogmatique catholique.

2° Si elles regardent les relations, fondées sur le libre arbitre, dans lesquelles l'homme doit se tenir vis-à-vis de Dieu, de lui-même et de ses semblables, alors elles sont d'une nature morale, et le système qu'elles forment donne la morale catholique.

3° Si elles regardent les rapports fondés sur le droit, où ceux qui font profession de la religion catholique, en qualité de membres d'une même communauté (l'Eglise), se trouvent entre eux, et ceux par lesquels est réglée la position de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat et des autres associations religieuses, alors elles sont d'une nature canonique, et leur disposition systématique donne le droit ecclésiastique (14).

4° Regardent-elles l'art et la manière dont l'Eglise catholique, dans son tout et dans chacun de ses membres, doit être dirigée par les personnes établies de Dieu, en ce qui concerne la foi et la vertu, alors elles sont relatives aux fonctions ecclésiastiques, et leur ensemble systématiquement disposé forme la Théologie pastorale, qui, à son tour, comprend plusieurs parties distinctes :

a L'Homilitique et la Catéchétique, — ainsi nommées, parce qu'elles tendent à leurs fins par l'instruction publique, et qu'elles donnent le système des règles à suivre pour instruire, par des entretiens méthodiques, les adultes et les enfants dans la religion catholique.

b La *Liturgique*, ainsi désignée parce qu'elle a

pour objet la célébration publique du culte divin, et la dispensation des moyens de salut que Dieu nous a donnés; et le système des prescriptions qu'elle contient, est ce qu'il faut faire pour la confection et l'administration des saints mystères (des sacrements).

c *La Théologie pastorale*, dans le sens strict, en tant qu'elle s'occupe de la manière de diriger chaque fidèle, eu égard à la diversité des caractères, des états et des dispositions intérieures et extérieures, et le système de ses règles constitue l'art de la direction des ames individuellement.

II. Les sciences auxiliaires de la Théologie sont de nature diverse, suivant la diversité de nature des sources dont elles doivent traiter. Les sources de la Théologie sont : la raison, la Sainte-Ecriture, la tradition orale, et les décrets et décisions émanés de l'autorité de l'Eglise. De là les sciences auxiliaires sont celles qui suivent :

1°. La philosophie. Elle apprend à penser juste et détermine la puissance, comme aussi les limites de la raison humaine.

2° La science des Ecritures. Elle traite des Saintes-Ecritures, c'est-à-dire des monuments écrits, que Dieu nous a donnés par ses Prophètes et ses Apôtres, avant et après Jésus-Christ, dans l'Ancien et le Nouveau-Testament, pour nous apprendre ce que nous devons croire et ce que nous devons faire. Elle admet elle-même plusieurs branches, suivant qu'elle a pour objet, soit

l'histoire externe de ces monuments primitifs, soit leur explication.

a L'histoire externe de ces monuments, c'est-à-dire les recherches historiques et critiques relativement à leurs auteurs, au temps et aux lieux où ils furent composés, à leur authenticité, à leur caractère divin, et à leur assemblage en un seul tout, tout cela forme ce qu'on appelle l'Introduction à l'Ancien et au Nouveau-Testament.

b L'explication de ces monuments primitifs, sous le rapport théorique,—comme système de règles propres à faire découvrir, et à diriger pour communiquer à autrui, le vrai sens des Ecritures, constitue *l'herméneutique biblique*, qui a aussi ses connaissances auxiliaires. En effet, comme l'intelligence du sens des Ecritures dépend de l'exacte interprétation de la lettre, et de l'exacte connaissance des objets que les mots désignent, il suit que l'herméneutique requiert nécessairement pour connaissances auxiliaires, *la Philologie biblique*, qui explique et éclaircit la lettre (les mots), des Ecritures, (15), et *l'archéologie biblique*, qui met en lumière les objets et tout l'ensemble de l'état où étaient les choses dans ces temps anciens, où vécurent, pensèrent, et écrivirent les auteurs sacrés.

a a La Philologie biblique comprend :

α Les trois langues originaires, primitives, dans lesquelles les saintes Ecritures furent composés : la langue Hébraïque, la langue Chaldaï-

que, la langue Grecque, que servent à éclaircir et à compléter.

b Les dialectes de la même famille que l'Hébreu et le Chaldéen, à savoir, l'Arabe, le Syriaque, le Samaritain et l'Ethiopien; de même que le grec primitif sert beaucoup à l'intelligence du grec des temps postérieurs (16).

b b L'Archéologie biblique traite des antiquités de la Bible sous le rapport :

a Historique, géographique,

b Domestique,

g Politique,

d Religieux.

c L'explication des monuments primitifs sacrés sous le rapport pratique, entant qu'application des règles de l'herméneutique (17), des connaissances philologiques et archéologiques, a telle partie spéciale des monuments primitifs, —constitue l'Exigèse.

3° La Pathologie. C'est la connaissance des saints Pères, comme témoins de la doctrine et de la tradition de l'Eglise.

4ᵈ La Synodologie. C'est la connaissances des conciles et des décisions authentiques, que l'Eglise universelle et infaillible a rendues en vertu de l'autorité qui lui appartient, sur les points contestés en matière de foi et de mœurs, de même que sur le vrai sens des diverses écritures. Ces deux sciences, la pathologie et

la synodologie, reçoivent leur complet développement et leur éclaircissement par l'histoire de l'Eglise (18), où non-seulement les Pères de l'Eglise apparaissent dans leur genre de vie et leur manière d'agir, mais où l'Eglise elle-même est représentée dans son développement historique, et où nous voyons comment, en tant que le royaume céleste de Dieu sur la terre, elle triomphe des portes de l'enfer, et se répand peu à peu sur toute la terre (19).

L'Encyclopédie et la Méthodologie théologique font connaître non seulement l'ordre et le rapport de ces sciences entr'elles, mais encore la méthode à l'aide de laquelle on peut s'instruire à fond dans chacune d'elles.

MÉTHODE.

Avant que le candidat de théologie commence ses études de faculté, il est nécessaire qu'il s'y prépare par une étude approfondie de la philosophie. Il faut surtout qu'il ait fait des progrès notables dans l'étude de la logique et de la métaphysique, de l'histoire et de la philologie classique et biblique. Même pour ce qui est des connaissances dans les autres sciences générales, il ne doit pas être resté en arrière, non seulement à raison de l'importance qu'elles ont en elles-mêmes, mais encore parce qu'elles peuvent toutes plus ou moins contribuer à défendre et à confirmer la

vérité de la révélation divine contre les attaques de la fausse science.

Lorsque le candidat a franchi le seuil de la théologie, alors qu'il fasse en partie précéder les études principales par les études auxiliaires, qu'il fasse en partie marcher de front les unes et les autres. Devront précéder l'encyclopédie et la méthodologie théologique, l'introduction aux saintes écritudes, l'archéologie biblique, l'herméneutique, la pathologie, l'histoire ecclésiastique et l'étude de la philologie biblique, qui ne doit jamais être interrompue.

Après ces études préparatoires, qu'il entre dans l'intérieur du sanctuaire de la théologie, et qu'il s'adonne à la dogmatique, à la morale, et aux droits canoniques. Or, que ces sciences ne soient pas pour lui simplement des études propres à lui procurer des moyens d'existence, mais qu'il s'y livre avec un esprit philosophique, et en s'appuyant toujours sur de sérieuses recherches historiques, ce qui n'aura lieu qu'autant qu'il y joindra une étude incessante de la philosophie, de l'herméneutique, des antiquités bibliques et de l'exegèse (20).

La fleur de toutes les sciences théologiques est la théologie pastorale : car au lieu que les premières ornent seulement l'esprit et le fortifient par la connaissance des matières théologiques, celle-ci tend à les réduire en pratique, à les faire passer dans la vie et à les répandre en tout lieu. Que le candidat n'aborde

cette science qu'après s'être fortifié dans les autres, et que par son moyen, immédiatemeut avant de passer des écoles dans le monde, il s'efforce d'acquérir cet esprit de zèle et les autres dispositions pastorales, sans lesquelles il est impossible de travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

NOTES.

Note 1re.

Les établissements d'instruction supérieure en Allemagne sont de deux sortes : *les lycées* et *les universités*. Sous le nom de lycées, on comprend des écoles spéciales, qui renferment la faculté de philosophie et celle de théologie seulement. Les universités ne sont pas, comme en France, un conseil universel, auquel est confiée la direction des écoles publiques, mais des établissements littéraires indépendants les uns des autres, et qui renferment toutes les facultés, celle de philosophie, celle de théologie, celle de droit et celle de médecine.

Outre les universités et les lycées, il y a encore les grands séminaires, où les aspirants à l'état ecclésiastique doivent passer deux ans, ou au moins un an et demi.

Dans les lycées et les universités, les élèves sont externes, et suivent les cours du dehors. Dans les grands séminaires, ils sont

3

internes, et soumis à un régime analogue à celui de nos séminaires français. La discipline et les règlements des lycées et des universités, surtout à l'égard des candidats en théologie, ne manquent pas d'une salutaire sévérité.

Note 2.

En France, les séminaires représentent les lycées et les universités d'Allemagne, et les cours qu'on y suit, remplacent les cours académiques. Chaque séminariste doit donc aussi posséder, en entrant au séminaire, les connaissances qui sont requises pour suivre avec fruit les cours des facultés dans les lycées et les universités allemandes.

Note 3.

Un professeur qui se bornerait à émettre son opinion sur les questions qu'il traite, et à la prouver, sans faire connaître les opinions opposées, ni exposer les erreurs qui ont pu s'élever aux différentes époques sur les points dont il s'agit, n'instruirait pas. Il imposerait ses idées, mais il ne formerait pas les esprits aux recherches philosophiques. Faire d'abord l'historique de la question, exposer ensuite les opinions diverses, puis choisir entre les divers sentiments celui qui paraît le plus probable; telle est dans les matières philosophiques et même théologiques, qui sont laissées à la discussion, la marche que les jeunes gens suivent avec le plus d'intérêt, et dont ils tirent le plus de fruit.

Note 4.

Voyez l'opuscule de M. Boyer, sur les avantages de la méthode scholastique.

Note 5.

Cette libre allure d'un esprit philosophique, maintenue dans de justes bornes, n'est pas contraire à la soumission chrétienne due à la foi. En dehors des matières définies, et qui sont de foi, l'esprit humain a un vaste champ de spéculation et de

découvertes. Le système même du dogme catholique offre au philosophe de sublimes et importants sujets de méditation.

Note 6.

Fondée sur l'observation et l'expérience.

Note 7.

Dans une instruction adressée aux aspirants à l'état ecclésiastique du diocèse d'Augsbourg, qui suivent les cours des universités, l'auteur du programme s'exprime en ces termes relativement aux études philosophiques : « Il est pour les aspirants à l'état ecclésiastique d'une extrême importance de faire choix dans les cours de la faculté de philosophie des matières qui peuvent véritablement contribuer à leur instruction, et être considérées comme un fondement solide des études théologiques.

Or, il nous semble que la philosophie ne peut servir de fondement vraiment solide à la théologie qu'autant que les objets d'études sont classés d'après leur ordre méthodique, et leur connexion naturelle, à savoir :

1° L'anthropologie et la psycologie;
2° L'histoire naturelle;
3° La logique et la mathématique;
4° La physique et la chimie;
5° La pédagogie (l'art d'enseigner).

Nous considérons tous ces objets comme absolument nécessaires pour *l'instruction générale* d'un aspirant à l'état ecclésiastique. Nous distinguons ensuite comme spécialement utiles et dignes de recommandation les objets qui suivent :

1° La philologie dans ses rapports spéciaux aux antiquités romaines et grecques;
2° L'histoire universelle;
3° L'histoire de la philosophie,
4° L'esthétique.

Il n'est pas difficile de concevoir la raison pour laquelle, parmi les diverses matières des études philosophiques, nous faisons ce choix et établissons cet ordre comme vraiment avantageux et méthodique.

Quiconque prétend à une instruction *générale* doit, parmi les objets finis, accessibles à nos connaissances, connaître, avant tout, l'homme dans son organisation corporelle et intellectuelle, et la nature qui l'environne, suivant l'échelle des êtres organiques et inorganiques. On arrive à cette connaissance par l'anthropologie, la psycologie et l'histoire naturelle. De suite après vient un coup d'œil plus profond sur les forces et les lois de l'esprit humain, aussi bien que de la nature; et sur l'emploi de ces forces et de ces lois, et c'est à quoi conduisent la logique et la métaphysique par rapport à l'homme, la physique et la chimie relativement à la nature; car, la logique et la métaphysique déterminent le pouvoir et fixent les limites des forces de l'esprit humain, spécialement de l'intelligence et de la raison; la logique, en formant à penser juste, donne la forme de la vérité, et la métaphysique développe les vérités les plus hautes auxquelles l'homme puisse atteindre, suivant leur aperçu matériel (subjectif); tandis que d'autre part, la physique et la chimie, en tant que sciences ayant pour objet les forces et les lois de la nature, complètent le cercle de l'éducation *générale* d'une importance capitale. A ces sciences, nous joignons la *pédagogie* (*la science de l'éducation*), parce que la mission propre et nécessaire du sacerdoce chrétien est l'éducation de l'homme, et que cette mission embrasse non seulement l'âge adulte, mais encore l'enfance.

Au nombre de ces connaissances réputées absolument nécessaires *pour l'instruction générale*, nous aurions mis encore *la philologie et l'histoire civile universelle*, si les études antérieures des gymnases (1) ne nous inspiraient en général la confiance, et

(1) Les collèges allemands.

ne permettaient de supposer que les candidats pour les études supérieures sont suffisamment familiarisés avec l'antiquité classique et les langues, ainsi qu'avec l'histoire ancienne et moderne. Nous ne laissons pas néanmoins de les ranger parmi celles qui sont spécialement utiles et dignes d'être recommandées, parce que les productions de l'antiquité classique sont le fondement de l'éducation en Europe, et que les langues grecque et latine; la première comme la langue des auteurs du Nouveau-Testament et d'un grand nombre de Pères de l'Eglise, la seconde, comme la langue de l'Eglise, ont une importance particulière pour un futur théologien, tandis que l'histoire sera toujours une source intarissable de sujets d'instruction pour quiconque s'est mis à même de l'étudier dans ses langues originales. Enfin, à tout cela nous joignons l'histoire de la philosophie, des diverses recherches de l'esprit humain dans la découverte des plus hautes vérités; et, parce que la science trouve son complément dans l'art, nous y ajoutons l'esthétique, comme science qui apprend à connaître les productions de l'art, et à juger du beau.

Puissent nos aspirants à l'état ecclésiastique déployer un zèle ardent et soutenu à s'approprier ces études en partie nécessaires, en parties utiles à l'instruction *générale*, fermement convaincus qu'un savoir profond dans toutes les branches des connaissances humaines, bien loin de porter préjudice aux vérités que Dieu a daigné révéler, contribue au contraire à les confirmer, à les défendre, et à les rendre plus éclatantes.

Note 8.

L'algèbre ne commence proprement qu'à la théorie des équations. Les opérations arithmétiques, faites au moyen des lettres qui précèdent cette théorie, sont ce que l'auteur désigne sous le nom de *calcul par lettres.*

Note 9.

Il y a dans certains esprits, en France, une tendance à dé-

précier l'étude des langues anciennes. Des hommes même éminents, ont, dans ces derniers temps, prétendu que les sciences et les arts devaient, dans l'instruction publique supérieure, passer bien avant le grec et le latin. On voit que nos voisins, chez qui la science ne manque pas pourtant, sont loin de partager ces idées nouvelles. Négliger l'étude des langues anciennes serait le plus sûr moyen d'éteindre promptement le flambeau qui a éclairé tous les siècles, en projetant sa lumière sur les temps primitifs et les âges passés. Mais, quelque changement qui s'opère sous ce rapport dans les écoles du gouvernement et dans les écoles laïques privées, on peut être certain que les écoles du clergé demeureront ce qu'elles ont toujours été, et que l'étude des langues anciennes et de l'antiquité tant profane que sacrée, n'y sera jamais négligée (1).

Note 10.

Il n'est guère possible d'être exact en critique, ni en exégèse, si l'on s'en rapporte à des versions. On suit alors le traducteur; c'est lui, et non pas vous, qui critique et qui juge. Mais, qu'arrive-t-il alors si, comme il y en a tant, les versions sont inexactes et altèrent le texte?

Note 11.

La France ne le cède à aucun pays sous le rapport des monuments de l'antiquité. Ce sont des moments utilement employés que ceux que l'on consacre à visiter ces monuments, et à s'instruire par soi-même de ce que fût le monde ancien. Un coup d'œil jeté sur un ancien temple, sur des arènes, sur une cathédrale du moyen-âge, etc., en apprendra souvent plus que la lecture d'un volume.

Note 12.

L'étude comparée des langues, et surtout des langues orien-

(1) Voyez concile de Soissons, p. 136.

tales, a conduit aux résultats les plus importants. D'un côté, elle a jeté une vive lumière sur l'origine et sur l'histoire de peuples dont on ignorait le berceau et l'antiquité; et, d'un autre côté, en montrant que les éléments primitifs et constitutifs de toutes les langues avaient entre eux une analogie sensible, et étaient au fond les mêmes, elle a conduit, par une voie indirecte, à cette vérité enseignée par les Ecritures (*Genèse* 11, 6), qu'il y eût un temps où les hommes n'avaient qu'une seule lèvre, c'est-à-dire qu'une seule et même langue, et même que la séparation qui les a multipliées, s'est faite par une cause violente et soudaine (Voyez Mgr Wiseman, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, disc. 1er et 2me)

L'étude de l'hébreu, en particulier, est sinon absolument nécessaire, au moins de la plus haute utilité pour un théologien. Nous ne dirons pas que celui qui ne peut consulter que les versions, perd toute l'instruction qui résulte de la signification si riche en nuances diverses des mots hébreux, et surtout des noms appellatifs, qui seuls forment comme une seconde histoire écrite sur le sol, sur les monuments, et dans les noms propres, lesquels renferment d'autre part une profonde philosophie : Car quoi de plus philosophique, par exemple, que les noms adorables de *Jéhovah* (celui qui est); d'*Elohim*, d'*Adonaï* (l'adorable, le Seigneur par excellence), que les mots d'*Adam* (masse de terre); d'*Eve* (la source de la vie), etc. Nous n'ajouterons pas que ce serait en vain que l'on voudrait découvrir les beautés étincelantes des prophètes, des psaumes, du Cantique des cantiques, etc. Dans une traduction quelle qu'elle soit, Virgile ni Homère, Horace ni Pindare n'ont prêté leur langue, leur génie et leur sens poétique à personne pour rendre les beautés de leurs chefs-d'œuvre; il en est de même sans doute d'Isaïe et de David, de Jérémie et de Salomon, avec cette différence encore que le génie des langues de Virgile et d'Homère, d'Horace et de Pindare, se rapprochant infiniment plus du génie de nos langues modernes que celui de la langue

hébraïque, une version peut donner de leurs écrits une idée bien plus exacte que des écrits des poètes sacrés. Mais encore une fois, laissons de côté toutes ces considérations, qui pourraient ne paraître que secondaires, et passons au point capital, à l'importance de la langue hébraïque pour établir et défendre la vérité de la religion. Est-il vrai que cette étude ait l'importance qu'on veut lui donner sous ce rapport, et l'autorité des versions, par exemple des 70 et de la Vulgate, ne peut-elle pas suffire et suppléer le texte? D'abord, observons que saint Jérome avait en main les 70, lorsqu'il entrepris sa version des Ecritures sur l'hébreu. Or, que dit-il des versions de son temps, en général, et par conséquent, de celle des 70, qu'il consultait surtout, en particulier? « Transtuli nuper Job. in linguam nostram, cujus exemplar a sancta Marcella, consobrina tua, poteris mutuari. Lege *eumdem Græcum* et *Latinum*, et veterem editiones *nostræ translationi* compara, et liquido providebis quantum distet inter *veritatem et mendacium* (1). Miseram quædam τπν νωογνηγχτων in prophetas duodecim, sancto patri Domnioni, Samuelem quoque et *Molachim*, id est, quatuor *Regum* libros. Quæ si legere volueris, probabis quantæ difficultatis sit divinam scripturam, et maximè Prophetas intelligere *et interpretum vitio* quæ *apud suos limpidissimo cursu* labuntur, *apud nos* scatere vitiis. (Epist. 31, édit de Collombat).» Tel est le jugement que saint Jérôme porte du texte hébreu comparé aux versions grecques et latines, qui furent faites avant lui, et notamment à la version des 70 et à l'Italique. Mais du moins, sa propre version, celle par laquelle il a rendu au fleuve troublé des Ecritures sa limpidité native, ne peut-elle pas remplacer le texte, et dispenser de l'étudier? Personne, certes, ne contestera l'autorité de la version de saint Jérôme, qui est appuyée sur une décision expresse de l'Eglise. Personne même ne

(1) En plusieurs occasions, saint Jérome s'exprime avec une singulière énergie sur les défauts des anciennes versions. (V. Bible de Vence; *Dissert. sur les versions grecques*).

mettra en doute qu'elle ne soit infiniment préférable à toutes les anciennes versions, ce qui est reconnu de tous ceux qui ont pu en faire le rapprochement. Mais cette version, quelle qu'en soit le mérite, quelque autorité qu'on lui attribue, peut-elle suppléer le texte? Pas plus qu'une version quelconque, quelque excellente qu'on la suppose, ne peut tenir lieu du texte de Virgile et d'Homère, d'Horace et de Pindare. De plus, saint Jérôme florissait au cinquième siècle de l'Eglise. Depuis cette époque, ses écrits ont été reproduits, copiés, transcrits, imprimés jusqu'à l'infini. Ont-ils échappé à l'influence du temps mieux que les autres écrits des anciens? Sont-ils sortis purs, exempts de fautes, de tant de mains, de transcriptions, de presses différentes? La preuve du contraire, ce sont les variantes sans nombre qui se rencontrent entre les diverses éditions qu'on en a faites et les manuscrits qu'on en possède; ce sont les corrections multipliées que les souverains pontifes ont fait faire, à diverses époques, du texte même de la Vulgate. Or, à travers cette divergence des textes, comment rétablir la version de la Bible dans sa pureté primitive (1)? Aussi ne se trouve-t il pas moins de 30,000 variantes, et quelques-unes en des points non sans importance, entre la Vulgate telle que nous l'avons et le texte hébreu. (Jham. Gram. hébr., *Dissert. sur l'étude de l'hébr.*) Et ce qui est digne de remarque, c'est que la rectitude de la pensée et le naturel du sens, militent toujours, un ou deux cas exceptés, en faveur du texte primitif; circonstance singulière, qui fait qu'on peut également de nos jours, quoique avec les adoucissements et dans la proportion convenable, appliquer à son propre ouvrage, ce que ce grand docteur disait des versions qui ont précédé la sienne. «Quæ si legere volueris, probabis quantæ difficul-

(1) Les principes mêmes que saint Jérôme professait en matière de traduction pouvaient l'induire en plus d'un écart,

Il est vrai qu'on peut dire qu'il a fait de ces principes l'usage le plus sobre. Mais qui pourrait soutenir aussi qu'il n'en a pas fait usage en plus d'une circonstance au détriment de l'exactitude? (*Lettre de saint Jérome*, édit. de Collombat, t. 2.

tatis sit divinam scripturam, et maximè prophetas intelligere, et interpretum (et temporum) vitio quæ *apud suos limpidissimo cursu* labuntur, *apud* nos scatere vitiis.»

Tout cela devait être. La source n'est-elle pas plus limpide et plus pure que les ruisseaux qui en découlent? Ceux qui ne connaissent que les versions, remarque saint Augustin, ne voient que par les yeux d'autrui ; ils ressemblent à celui qui, prosterné dans le vestibule, contemple de loin les mystères; mais celui qui lit le texte vénérable dans nos livres sacrés, entre avec les prêtres jusque dans le sanctuaire, et devient le témoin de tout ce qui s'y fait de plus sacré. Le premier se désaltère aux ruisseaux, et le second boit à la source même et se rassasie de la plénitude de la vérité. *Plenius* et *securius de fonte bibitur.* (Glaive, *Introduction à l'Ecriture Sainte*, tom. 1, page 163). Et c'est pourquoi Bossuet ne craint pas de dire, après le grand docteur qui a été son vrai maître : « *Qui litteralem sensum sectentur, eis ad fontes hebraïcos recurrendum.* » Et encore, après avoir cité l'autorité des Pères les plus renommés par leur savoir : « *His efficitur, juxta patrum sententiam hebraïco textui in esse aliquid verius ac certius : Porro in eo textu, nihil grave commutatum ab Hyeronomi et Augustini temporibus, apud cruditos ferè constat.* » Bossuet aurait assurément omis son mot *ferè*, s'il avait vécu de nos jours ou seulement cinquante ans plus tard. (Voy. Mgr Wismann, confér. 10. *Sur les rapports de la Religion avec la Science.* Préf. de Bos. sur les Ps. et notam. les chap. 4, 5, 6. Pl. 6, page 10, note 1. Glaire, introd. t. 1, p. 239-265.)

Note 13.

L'étude de l'histoire ancienne a un rapport immédiat et nécessaire avec l'étude de la religion. Ce n'est qu'autant que l'on a une certaine idée de l'histoire des divers peuples de la terre, que l'on peut apprécier la valeur des objections tirées de la chronologie et des faits historiques contre les livres saints, objections qui sont d'ordinaire les plus séduisantes, et celles qui font plus d'impression sur les gens du monde. Parmi les peuples dont il

serait le plus à propos de connaître, au moins substantiellement, l'histoire, il faut noter les Egyptiens, les Perses, les Chaldéens, les Indiens, et les Chinois. Un double intérêt se rattache à ces histoires, celui de la science, en ce qu'elle fait connaître le berceau des peuples les plus anciens de la terre, dont cependant les monuments historiques, dans ce qu'ils ont de certain, ou seulement de probable, sont postérieurs de plusieurs siècles à ceux du peuple juif, et celui des traditions primitives, que l'on voit avec bonheur se confondre, pour ainsi dire, avec les traditions bibliques, qui en ont été la première source.

On peut mettre en thèse générale que l'étude de l'histoire ancienne, apprise seulement dans les auteurs grecs et latins, telle qu'on l'a, par exemple, dans Rollin, ne suffit plus de nos jours pour l'étude de religion. (Voy. Prideaux, Cuvier, *discours sur les révolutions du globe*, etc. Mgr Wisemann, ouvrage cité.)

Note 14.

Le passage des sciences générales, par exemple : de la philosophie, de l'histoire, de la philologie, de la physique, etc., à la théologie, est plus immédiat qu'à aucune autre autre science spéciale. Bien plus, ces sciences fournissent directement la solution des graves questions qui se rapportent aux fondements de la foi et aux monuments primitifs de la religion. Tout ce que Moïse nous apprend de Dieu, de la création du monde, et en particulier de l'homme, de l'unité de la race humaine, de la longévité des premiers hommes, du déluge, et des conséquences que ce grand évènement a eu relativement à la transformation du globe, de la vie humaine, de l'origine de la société et de l'état présent de la terre, toutes ces questions formidables et une infinité d'autres d'un intérêt non moins grand, non moins capital, qui s'agitent soit dans le traité de la religion, soit dans celui de l'Eglise, etc., ne sont-elles pas essentiellement du domaine des sciences générales? Et n'en est-il pas de même encore de toutes les questions relatives à l'autorité des livres du Nouveau-Testa-

ment? Il suffit, en effet, d'avoir suivi un cours élémentaire pour savoir que l'histoire, la philologie, la philosophie, etc., sont d'une application constante et quotidienne en théologie, et que souvent même on est obligé de recourir aux sciences physiques et à l'histoire naturelle pour avoir des solutions sur des points qui, en apparence, s'en éloignent beaucoup. (Voy. Mgr Wisemann, ouvr. cité, *Per totum*, et surtout Introd. au vol. 2, et confér. 12.)

Note 15.

C'est ainsi qu'un séminariste peut très bien faire marcher de front avec les cours de dogmes, de morale et d'Ecriture sainte la continuation de l'étude de la philosophie, dont il n'a pu prendre qu'une idée incomplète en un an, l'étude de l'hébreu et du grec, et celle de l'histoire. Outre l'avantage de tenir son esprit en éveil et continuellement occupé, ces études privées lui procureront les plus douces récréations, et quelquefois lui seront d'une utilité très grande, sans parler du plaisir que l'on goûte à voir peu à peu, à mesure qu'on avance, se développer devant soi un horizon jusque-là inconnu, et disparaître des ténèbres qui obscurcissaient les solutions des difficultés, ou n'y laissaient entrevoir qu'un demi-jour.

Note 16.

Les articles qui précèdent conviennent très bien à l'étudiant en théologie, mais ils ne le regardent pas exclusivement; ils s'appliquent à toute la jeunesse des facultés, à quelque vocation qu'elle se destine. Il n'y est traité que des sciences *générales*. L'auteur passe maintenant aux études *spéciales*, et il parle dans cette partie non seulement de l'étude de la théologie, mais de celle de la diplomatie, du droit et de la médecine. Comme la publication de ce manuel est faite spécialement en faveur des élèves des séminaires, de la faculté de théologie, on a supprimé ce qui concernait les autres facultés.

Note 17.

Le droit canonique a été moins négligé dans les séminaires de France que certains critiques n'ont semblé vouloir l'insinuer. S'il n'y avait pas dans tous des cours spéciaux, c'est que l'ensemble du droit, dans ses dispositions vraiment essentielles, se trouve compris et fondu dans les divers traités de la théologie. Toutefois, nonobstant cette organisation de nos études théologiques en France, les conciles provinciaux qui se sont tenus jusqu'à présent n'ont pas laissé de recommander l'établissement des cours particuliers de droit canonique dans les grands séminaires. Le concile de Lyon en a reconnu l'importance, et celui de Soissons s'exprime à ce sujet comme il suit : « Opportunum pariter et æque necessarium est ut theologiæ candidati de jure canonico accusatius quam pridem edoceantur. Juris enim illius ignorantia non indecora solum perhibetur, sed clerico admodum funesta. Nescienti quippe quibus decretis, legibus, constitutionibusne res ac personæ ecclesiasticæ semper rectæ fuerint, et nunc etiam regendæ, multa sordescunt, quæ venerenda nimis atque excolenda monent; et quia non sat ille apprehendit quâ legitima auctoritate quibusne maximi momenti rationibus complures sancitæ fuerint regulæ quos observandas habet, in reatus plurimos cæcutiens misere impingit. Quod, ut pro nostra parte avertamus, jubemus canonici juris disciplinam, *in quolibet majori seminario*, quam primum fieri poterit, diligenti opera restitui. » Page 142.

Note 18.

On a parlé ci-dessus, p. 4, note 3, de l'utilité de l'étude de l'hébreu pour le théologien. La connaissance de cette langue est bien plus nécessaire encore à l'interprète des Ecritures, et surtout à l'exégète de profession. En effet, le théologien peut, jusques à un certain point, se contenter de la Vulgate et de la version des 70. Ces versions, à la rigueur, suffisent pour établir et défendre le dogme catholique. Par cela seul qu'il est constant

qu'elles ne contiennent rien qui soit contraire à la foi et aux règles des mœurs, on peut en faire usage dans la polémique et dans la prédication; et le concile de Trente fait une défense expresse à qui que ce soit d'en rejeter l'autorité. (Sess. 4, décret. de Script., Can). Que si l'on objecte qu'un protestant, un incrédule, un juif, qui ne reconnaissent pas l'autorité du Concile, ne peuvent être convaincus par ces versions, on peut répondre qu'au moins ils peuvent les admettre comme des ouvrages respectables, et qu'en tous cas, c'est à eux à faire voir que les textes allégués, ou ne sont pas dans l'hébreu, ou lui sont opposés. Jusque là, le refus de leur part de se rendre à l'autorité des versions dont il s'agit, ne serait ni équitable ni rationnel. Pour ce qui est de l'exégète, il n'a pas le même avantage que le théologien. Sa tâche, à lui, est d'expliquer, de développer, de faire comprendre le vrai sens, le sens littéral d'abord, puis ensuite les autres sens divers dont il est susceptible, du texte des Ecritures, non seulement dans tel et tel passage dont il a besoin pour établir une thèse, un point de doctrine ou de foi, mais dans toute sa suite et par ordre, d'un bout des livres saints à l'autre. Cette tâche est évidemment bien différente de celle du théologien proprement dit; elle offre des difficultés bien plus multipliées et plus sérieuses. Pour la remplir, il faut de toute nécessité discuter la valeur et la signification de chaque mot, examiner les rapports de cette signification avec le passage entier et les passages parallèles, faire en un mot, à chaque phrase, l'application des règles de la grammaire, et prouver à un interprète que son opinion met le texte en contradiction avec les lois de la langue ou de la grammaire, serait lui opposer non pas une objection, mais une réfutation sans réplique. C'est ainsi que l'influence de la grammaire et de la langue sur l'interprétation d'un passage quelconque est absolue et décisive. Aussi il n'est pas un commentateur moderne qui voulût entreprendre d'expliquer un texte sans trouver et fixer avant tout le sens grammatical. Les exégètes allemands et anglais, soit protes-

tants, soit catholiques, n'expliquent même que le texte primitif; pour eux les versions ne sont que des textes accessoires et auxiliaires. Et il faut lire leurs ouvrages, pour voir combien la langue sainte peut servir à lever les difficultés des Ecritures, mais quelquefois aussi à les grossir, à tel point qu'on ne peut y répondre qu'en puisant la réponse à la source même où l'objection a été puisée.

Ce recours aux sources primitives, s'il est plus fréquent, s'il s'est généralisé dans ces derniers temps, n'est pas toutefois nouveau. Bossuet nous a dit (*Préf. sur les Ps.)* que de tout temps, les docteurs de l'Eglise y ont eu recours aussi, et y ont puisé leurs interprétations les plus magnifiques de la parole divine. En effet, depuis Origène, saint Jérôme, Théodoret, etc., jusques à nos jours, tous les plus habiles apologistes de la religion, tels que Huet, Bergier, Guénée, Bullet, Bossuet et Bellarmin, tous les plus grands théologiens qui ont existé depuis la renaissance des lettres, tels que le père Monin, le père Thomassin, le père Pétau, Sirmond, Renaudot, Legrand, etc.; tous les plus habiles interprètes depuis l'établissement du collège des quatre langues, sous François Ier, tels que Vatable, Tyrin, Nicolas de Lyre, Maldonat, Corneille de Lapierre, D. Calmet, etc., ont été non seulement d'habiles hébraïsants, mais quelques-uns des hommes profondément versés dans toutes les langues orientales.

Il est d'ailleurs évident que les commentaires faits d'après l'hébreu, ainsi que toutes les discussions et dissertations dans lesquelles il est fait usage de la langue sainte, et qui sont basées sur le texte, ne sont intelligibles et n'ont d'intérêt réel que pour celui qui est en état de la suivre et d'apprécier la valeur des assertions des écrivains. D'où il suit, que presque tous les écrits des plus grands maîtres, que la plupart des commentaires et autres écrits modernes, ayant pour objet l'exegèse ou la critique des livres saints, sont peu accessibles à qui ne possède au moins une teinture de l'hébreu, et par une autre con-

séquence nécessaire, que difficilement les études ecclésiastiques se développeront et prendront quelque essort dans les établissements où les langues bibliques ne sont pas cultivées.

D'après ce qu'on vient de voir, il serait superflu d'observer que non seulement le texte hébreu n'est point étranger à l'Eglise catholique, comme on a semblé le lui reprocher, et que l'Eglise, par la décision du concile de Trente relativement à la Vulgate, n'a point mis le texte primitif au dessous de cette version, mais qu'elle en a toujours fait le plus grand cas, et lui a reconnu la plus grande autorité. C'est sur le texte que, depuis le concile de Trente, Sixte V et Clément VIII ont fait corriger la Vulgate; et il existe une infinité de monuments qui attestent avec quelle sollicitude les évêques, les papes et les conciles ont toujours encouragé l'étude des langues bibliques et notamment de l'hébreu. (Voy. Glaire, *Introd. à l'Ecrit. sainte*, t. 1, p. 161, etc. Mgr Wisemann, *Disc.* 1, 2, 10, 11, etc.)

Note 19.

Le chaldéen n'est qu'un dialecte de l'hébreu; il est à peu près à l'hébreu, ce que dans la langue grecque, le dialecte ionien est à l'attique. Le syriaque et la chaldaïque n'ont qu'une grammaire. L'arabe lui-même, quoique plus difficile, parce qu'il est beaucoup plus riche en mots et en formes particulières, a pourtant avec la langue sainte les plus grands rapports. Quand on sait l'hébreu on a donc la clef de tous les dialectes orientaux: belle carrière ouverte devant les jeunes gens qui ont de l'aptitude pour l'étude des langues, et ils ne peuvent guère en choisir une qui les conduise plus sûrement à la vraie science ecclésiastique.

Une seule considération pourrait les retenir, celle de la difficulté qu'offre une telle étude. Walton et d'autres grands maîtres ont dit depuis longtemps que l'hébreu était dix fois moins difficile, et demandait dix fois moins de temps que la langue grecque. Qu'on en fasse l'expérience et l'on jugera si ce jugement est faux. Nous avertissons toutefois que l'étude

de l'hébreu, pour offrir quelques garanties de succès, et servir d'introduction à l'étude des autres langues orientales, doit être faite selon le système des points et voyelles, que quelques uns traitent d'invention rabbinique, mais le seul qui soit rationnel et qui soit suivi par les savants. « Je ne sais, dit Mgr Wiseman, si les partisans de Maselef (ceux qui ne suivent pas le système des points et voyelles) considèrent l'existence de la syntaxe et de la construction hébraïque comme une invention rabbinique; mais en général, les grammairiens qui traitent de la langue sainte en retranchent les points, l'affranchissent aussi des liens de la grammaire, et, de la sorte, représentent le langage inspiré comme un discours où presque tous les mots sont vagues et indéterminés, et chaque phrase dépourvue de règles et sans construction précise. *Discours* 10, page 204, etc.

Note 20.

Non seulement le professeur qui enseigne, mais le prêtre qui lit, ou le séminariste qui étudie l'Ecriture, doit connaître un peu d'archéologie, et surtout avoir présentes à l'esprit les règles de l'herméneutique, c'est-à-dire de l'interprétation catholique. Sans ces connaissances, d'une part, on rencontrera à chaque page des difficultés comme insolubles, et, d'autre part, on court risque de tomber dans de graves erreurs. On trouve les règles de l'herméneutique dans les prolégomènes de certaines théologies, mais on en prendra une idée plus développée et plus exacte dans les traités spéciaux, tels que ceux de Janssens, de M. Glaire, etc.

Note 21.

A la fin du décret sur l'établissement des chaires de droit canonique dans les grands séminaires, le concile de la province de Reims ajoute : « Eodem pacto scholam historiæ Ecclesiasticæ aut *incipi* aut *inceptam* continuari præcipimus, exhortantes magistros ut e vena ista uberiori penitùs effossa divitias *omnis ge-*

neris proposita sibi fidei norma, abundanter eliciant. » Dans l'étude de l'histoire ecclésiastique, chacun doit suivre la méthode dont il tire plus de fruit. En voici une qui a paru bonne à plusieurs. Elle consiste à faire l'analyse de l'histoire qu'on lit, ou qu'on étudie, sur des tablettes séparées et divisées par siècles, sur l'une desquelles on tient note, par exemple, des écrivains ecclésiastiques et du sujet de leurs principaux ouvrages; sur une autre, des conciles qui se sont tenus, avec indication des erreurs qu'ils ont condamnées, des points de doctrine ou de foi qu'ils ont définis, des règlements de discipline qu'ils ont faits, etc.; sur une troisième, on marquera la fondation des principales églises et des principaux sièges épiscopaux de chaque église, l'origine des ordres religieux, des abbayes et des monastères les plus renommés, etc.; sur une quatrième, on notera les hérésies qui se sont élevées, avec un précis de ce en quoi elles consistaient, et de la manière dont elles ont été condamnées ou ont pris fin; une cinquième sera destinée au récit des événements purement historiques, et à la succession des papes et des principaux souverains de l'Europe, etc. De cette manière on a, au besoin, un tableau synoptique tout fait de chaque siècle de l'Eglise. Il existe des traités abrégés faits sur ce plan de l'histoire ecclésiastique, mais si l'on s'en procure quelqu'un pour s'aider dans ses propres études, cela ne doit pas dispenser d'en dresser soi-même un en particulier et pour son propre usage. On ne sait bien que ce qui a coûté beaucoup à apprendre.

Note 22.

Dans les universités, et même dans les lycées d'Allemagne, où les facultés de théologie sont organisées de manière qu'il y a des cours sur chaque branche spéciale de la science, on conçoit que les candidats puissent, avant d'entrer dans l'intérieur du sanctuaire de la théologie, c'est-à-dire avant de commencer l'étude du dogme de la morale et du droit canonique, acquérir toutes les connaissances préliminaires dont il est ici fait mention, et qui sont en effet comme le préambule de la théologie. Mais par-

mi nous, dans nos séminaires, cela serait-il possible, praticable? Et cependant si l'on arrive de prime abord aux cours de dogme, de morale, etc.; si de la philosophie faite soit au collège, soit au séminaire, on passe subitement sur les bancs de la théologie, quel intérêt présentera cette étude divine et si belle en elle-même, et quel fruit pourra-t-on en retirer? Or, à ce mal quel remède? Ceux à qui il appartient d'y remédier sauront bien le trouver. Que si toutefois, malgré l'incompétence de celui qui trace ces lignes, il lui était permis d'émettre une idée, qui d'ailleurs n'est pas de lui, peut-être y aurait-il possibilité d'obvier à l'inconvénient signalé par une légère modification à ce qui se pratique. L'étude du grec est générale dans les petits séminaires; dans plusieurs diocèses les cours de philosophie et de physique occupent deux années, et durant ce temps-là, on fait presque partout aux jeunes gens des cours accessoires. Si ces cours étaient des cours d'histoire ecclésiastique et d'hébreu, il n'y aurait rien à changer. Seulement on pourrait, comme en Allemagne, commencer l'étude de l'hébreu les dernières années des études classiques, par exemple en seconde et en rhétorique, pour la continuer durant les deux années de philosophie et de physique. Les études préparatoires à la théologie ainsi ordonnées, en y ajoutant même un petit cours d'introduction à l'Ecriture-Sainte; ce qui, loin de nuire aux études principales, servirait aux jeunes gens d'une agréable diversion, il est manifeste que la théologie aurait beaucoup plus d'attraits pour ses jeunes candidats, et que ceux-ci seraient bien plus en état d'y faire des progrès Voici du reste comment ce point du programme est exécuté dans le diocèse d'Augsbourg. C'est M. le D. Allioli lui-même qui parle dans l'instruction adressée aux aspirants à l'état ecclésiastique, dont il a déjà été fait mention ci-dessus.

« Pour ce qui concerne la faculté spéciale de théologie, nos aspirants ont également en ce point à faire la distinction entre les matières théologiques absolument *nécessaires* et *celles* qui sont plus ou moins *utiles*.

Au nombre des premières nous plaçons :

1° L'introduction à l'ancien et au nouveau Testament ;
2° L'herméneutique ;
3° La langue hébraïque ;
4° L'histoire ecclésiastique ;
5° L'exégèse (durant l'espace de trois semestres) ;
6° La dogmatique ;
7° La morale ;
8° Le droit canonique ;
9° La théologie pastorale avec les connaissances qui s'y rattachent, la catéchétique, l'homilétique et la liturgie.

Au nombre des études *utiles*, et qui méritent d'être recommandées, nous comptons :

1° L'encyclopédie théologique ;
2° L'archéologie biblique ;
3° L'exégèse, durant un quatrième semestre ;
4° La patrologie.

Parmi les matières considérées comme *nécessaires*, figurent certaines petites connaissances qui, systématiquement, doivent tenir le premier rang. En effet, avant d'aborder la science chrétienne, par des études scientifiques et systématiques, il faut que le candidat de théologie connaisse non seulement la principale source de cette science, les saintes Ecritures, au moins quant à leur histoire externe, ce qui l'oblige à s'occuper de l'introduction à l'ancien et au nouveau Testament, mais encore qu'il s'approprie, dans les limites du possible, les principaux moyens qui conduisent et aident à l'intelligence des Ecritures.

Pour cela, il a un besoin indispensable de l'herméneutique, qui fournit les règles de l'interprétation, et, outre la connaissance de l'idiome grec, qui est spécialement celui du nouveau Testament, de la langue hébraïque, dont nul théologien, qui désire d'acquérir soit pour le présent, soit pour l'avenir, une connaissance plus que superficielle de l'ancien Testament et du

nouveau, qui se rattache à l'ancien par des liens intimes, ne peut se passer. Il doit de plus donner un soin particulier à l'histoire ecclésiastique, où est tracé le tableau de la vie de l'Eglise dans ses combats et ses victoires à travers tous les siècles, et qui, pour cette raison, a un caractère de science préparatoire d'autant plus importante que la science chrétienne se peint dans la vie, et que ce n'est que la vie qui en donne une parfaite intelligence.

Les autres connaissances indiquées ci-dessus forment le sanctuaire proprement dit de la science théologiqne; car, tandis que l'exégèse, durant un espace de trois semestres, familiarise avec le contenu des divines Ecritures, du moins en partie, et que la dogmatique et la morale développant les objets de la foi et les règles des mœurs, font connaître le royaume de Dieu dans sa partie intime, le droit ecclésiastique traite de ses rapports légaux extérieurs, et la théologie pastorale s'occupe de l'édification du royaume de Dieu par le soin des ames, qui appartient au ministère sacerdotal.

A ces connaissances nécessaires nous en avons joint plusieurs sous la rubrique d'*utiles* et de *dignes de recommandation*, et cela avec raison. En effet, par l'encyclopédie théologique, le théologien s'élève à un coup d'œil, à une vue générale sur tout l'ensemble du savoir théologique, qui répand une vive lumière sur les études spéciales: par la connaissance des antiquités bibliques, il acquiert un puissant secours pour l'intelligence des divines Ecritures; par la continuation des études bibliques au delà de trois semestres, une connaissance plus approfondie des matières révélées; et par la patrologie, la connaissance historique des pères et des anciens écrivains ecclésiastiques, les témoins de la tradition chrétienne, qui est la seconde source de la révélation de Jésus-Christ. L'aspirant à l'état ecclésiastique, qu'anime un zèle véritable, trouvera du temps pour joindre ces objets d'utilité aux objets nécessaires, afin de diriger sa carrière scientifique vers le but qui lui est marqué, et de compléter ses études.

En outre, comme l'étude des *sciences générales* ne peut se faire complètement pendant le cours de philosophie, de manière à satisfaire aux exigences du règlement des études, chaque candidat devra, dans le laps du temps destiné à ses autres études, faire marcher de front avec les études de sa faculté quelques uns des objets de philosophie indiqués ci-dessus comme *utiles*, en sorte que le nombre des objets prescrits par le règlement soit atteint.

Avant d'être reçus au séminaire diocésain, après avoir suivi les cours de l'université ou des lycées, tous les candidats en théologie auront à subir un examen. Pour être admis à subir l'examen, les candidats auront à fournir des témoignages et attestations qu'ils ont suivi avec assiduité et succès les cours sur les objets de théologie marqués ci-dessus comme *nécessaires*, à savoir : *l'Introduction à l'ancien et au nouveau Testament*, *l'herméneutique*, *la langue hébraïque* (*au moins durant un semestre*), *l'histoire de l'Eglise* (*toute entière*), *la dogmatique* (*toute entière*), *la morale* (*toute entière*), *l'exégèse* (*au moins durant trois semestres*). Telles seront les matières de l'examen. On s'assurera en outre, en cas qu'on le juge à propos, si les concurrents peuvent donner des preuves d'application et de succès sur les objets de théologie indiqués ci-dessus comme *utiles* et dignes de recommandation.

Que si l'on désirait maintenant connaître les meilleurs auteurs sur chacune des parties de la science théologique suivis en Allemagne, voici ceux qu'indique M. le docteur Allioli : l'Encyclopédie de Staudenmeier, professeur à l'université de Fribourg en Bade ; l'Introduction aux livres de l'Ancien-Testament par Ackermann (Vienne) ; l'Introduction aux livres du Nouveau Testament par Hug (à Fribourg en Bade). Pour l'archéologie on suit le Manuel que l'auteur du programme a publié avec deux de ses écoliers, mais aussi celui de Scholz, professeur à Bonne (Prusse). Pour l'herméneutique, il n'y en a pas en Allemagne qui soit d'un esprit tout-à fait catholique ; chaque professeur dicte son cours d'après ses manuscrits. Nous avons en

France les ouvrages de Janssens et de M. Glaire qui sont bons. *Pareau*, auteur protestant mais judicieux, est recommandé par le docteur Allioli, ainsi que *Oeber*, un hongrois. L'auteur a composé un excellent commentaire sur toute l'Ecriture que, pour l'exegése, on met presque partout entre les mains des élèves, mais en faisant usage de commentaires plus étendus (1). *La Patrologie de Moelher*, ouvrage encore inachevé. *La Symbolique* du même auteur est bien connue ; la Théologie dogmatique *de Klee* (Mainz), la Théologie morale de *Stapf* (Insprnck), l'Histoire ecclésiastique d'Alzog et celle de Doellinger, mais la dernière n'est pas encore terminée ; l'Abrégé du droit canonique de *Walter*, *la Théologie pastorale de Saïler* ; le même a composé un traité sur l'éducation à l'usage des maîtres.

A cette liste, on peut ajouter pour la philosophie, Hubachs, professeur de philosophie à l'université de Louvain, M. Noget-Lacoudre, supérieur et professeur à la maison des philosophes de Bayeux, etc. (Voyez la préface).

(1) Le commentaire de M. le docteur Allioli forme 10 volumes grand in-8. C'est un excellent et savant résumé de tout ce qu'on a écrit de meilleur jusqu'à ce jour en matière d'exégèse. On travaille avec l'assentiment de M. le docteur Allioli, à faire passer son bel ouvrage de l'allemand dans notre langue. Ce travail, qui est très avancé, sera sous peu soumis à l'auteur, et s'il obtient son approbation, peut-être son commentaire, généralement adopté dans les écoles catholiques en Allemagne, pourra-t-il servir d'ouvrage de fond pour les cours d'exégèse dans nos grands séminaires (*Voy. Préf.*, note 1). Le commentaire de M. le docteur Allioli est revêtu de l'approbation du Saint-Siége.